



CONVOCA T I O N

Assemblée Générale Annuelle du 29 septembre 2023

20 H 30 à l'Association du Tir Sportif d'Agris

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée.
2. Vérification de la régularité de l'avis de convocation et du quorum.
3. Allocution de bienvenue du Président.
4. Lecture et approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle du vendredi 16 septembre 2022.
5. Rapport moral et sportif du Président - vote.
6. Rapport du trésorier, rapport des vérificateurs aux comptes, approbation du rapport financier.
7. Fixation du montant des colonisations de la prochaine saison.
8. Désignation des vérificateurs aux comptes et vote.
9. Rapport sur les orientations pour l'année à venir.
10. Questions diverses.
 - 10.1. Pour soumettre une question, remplissez le formulaire suivant :
[Cliquez ici.](#)
11. Levée de l'Assemblée.

Pour voter (ou être représenté), il est rappelé que vous devez être à jour de vos colonisations pour la/les saison(s) 2022/2023 ou/et 2023/2024.

En cas d'empêchement, vous pouvez vous faire représenter par un autre membre de l'association, muni d'un pouvoir régulier, étant précisé que chaque membre votant (âgé de plus de 16 ans) ne peut détenir plus de deux pouvoirs.

Le cas échéant, vous remettrez au mandataire désigné le formulaire de pouvoir joint, complété et signé par vos soins.

Tous les documents nécessaires à votre information sont tenus à votre disposition au bureau du stand de tir, quinze jours avant l'assemblée générale.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments sportifs les meilleurs.